

**COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU
du Mercredi 4 février 2026 à 18h00**

COMPTE-RENDU

Étaient présents :

Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Philippe CHATRE, Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Sébastien ALLIER, Laurent BELUZE, Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Robert CLEVENOT, Marius DAVAL, Didier DEMARCHELIER, Christian DUPUIS, Jacky GENESTE, Gilbert GRATALOUP, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Pascal NERON, Séverine PRAS, Lorraine ROUX, Yves TAMIN, Eric LACROIX.

Absents avec excuses :

Georges BERNAT, Romain BOST, Nicolas CHARGUEROS, Romain COQUARD, Daniel CORRE, Patrice COUCHAUD, Guillaume DESCAGE, Pierre DEVEDEUX, Cécile DONY, David DOZANCE, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, David GIANONE, Lucien GUILLOT, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Gérard MEUNIER, Thierry NIGAY, Jean PEURIERE, Didier PRUNET, Stéphane RAPHAEL, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO, HELENE VAGINAY.

1) Rapport d'orientation budgétaire pour 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Acter que le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé en séance a donné lieu à l'examen des orientations budgétaires pour 2026 dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Exercice des pouvoirs délégués au Président

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Prendre acte des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le Président en 2025.

Le Président,

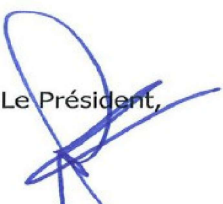
Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Stratégie de gestion durable de l'eau

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la feuille de route de la stratégie de gestion durable de l'eau élaborée pour répondre aux 5 axes stratégiques ;
- dire que la mise en œuvre s'effectuera sur une durée de 5 ans ;
- de noter que les 5 axes se composent en 15 objectifs pour 36 actions.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Attribution prime exceptionnelle pour les agents en contrat à durée déterminée d'insertion

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Attribuer une prime exceptionnelle d'un montant brut de 250 € à chaque agent en contrat à durée déterminée d'insertion au titre d'une année complète de présence au sein de Roannaise de l'Eau ;
- Autoriser le Président à signer les avenants et contrats à durée déterminée d'insertion ;
- Préciser que le montant à payer à chaque agent sera proratisé à la durée effective de son temps de présence au sein de Roannaise de l'eau ;
- Préciser que cette prime s'applique à tous les contrats à durée déterminée d'insertion signés à ce jour et les contrats à venir ;
- Dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au budget concerné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Validation de l'accord de territoire Rhins Rhodon Trambouzan

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les objectifs et les enjeux de l'accord de territoire d'une durée de 3 ans ;
- S'engager à réaliser les opérations de l'accord dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation, sous réserve de l'obtention des budgets annuellement soumis au vote du conseil syndical ;
- Autoriser le Président à déposer auprès des partenaires financiers les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations ;
- Autoriser le Président à signer l'accord de territoire.

Le Président,

 Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Convention de financement de travaux entre la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et Roannaise de l'eau

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la convention de financement avec la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour un montant de participation estimé à 52 354,31 € ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- dire que les recettes seront encaissées sur le budget concerné.

Le Président,

 Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) Délocalisation du Comité Syndical du 11 mars 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la tenue du Comité Syndical le mercredi 11 mars 2026 au Centre Technique 30 boulevard de Valmy à Roanne.



Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de la séance : 19h00